



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0099

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0099**

commission principale : développement économique

objet : **Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud est une association créée sur l'initiative locale entre la Ville de Givors, l'État et Pôle emploi. Le siège de l'association est basé à Givors.

Conformément au code du travail, l'association a pour but d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et relative aux Maisons de l'emploi.

Conformément à ses statuts modifiés le 27 juin 2012, la Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud assure la coopération entre partenaires publics et privés (plan local pour l'insertion et l'emploi -PLIE-, mission locale, chambres consulaires) autour d'un projet de territoire porté à l'échelle du bassin d'emploi Rhône Sud (Givors, Grigny et Communauté de communes de la Région de Condrieu -CCRC-).

Aussi, elle se structure en réseau de proximité avec la plate forme emploi insertion de Condrieu.

La Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud a pour missions principales :

- contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi élargi aux partenaires de la Maison de l'emploi,
- exercer des actions en matière de prévision des besoins en main d'œuvre et de reconversion du bassin Rhône Sud (Ville de Givors, ville de Grigny et CCRC) notamment en matière de restructurations,
- participer à l'accueil et l'orientation du public, à l'insertion, à la formation et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des salariés ainsi qu'au développement de l'emploi dans le cadre de la création et de la reprise d'entreprises.

Modalités de représentation

La Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud est administrée par un conseil d'administration comprenant 23 membres : 11 membres constitutifs obligatoires, 9 membres constitutifs à leur demande et 3 membres issus des collègues des partenaires associés.

La Communauté urbaine de Lyon adhère à l'association Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud et dispose statutairement d'un siège au conseil d'administration, au titre des membres constitutifs à leur demande ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Fouziya Bouzerda pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Maison de l'emploi et des services publics Rhône Sud.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.